

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2012- 3012**

**suspendant la chasse des turdidés et de la bécasse des bois  
dans le département de la Meuse**

Le Préfet de la Meuse,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R. 424-3,  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,  
Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Colette DESPREZ, Préfet de la Meuse,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-1069 du 24 mai 2011 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour le département de la Meuse, pour la campagne cynégétique 2011 / 2012,  
Vu l'avis favorable du président de la Fédération Départementale des Chasseurs,

Considérant la nécessité de suspendre la chasse des turdidés en raison des conditions climatiques défavorables susceptibles de favoriser leur prélèvement,

Considérant la nécessité de suspendre la chasse de la Bécasse des bois au regard de la situation alarmante de ces populations migratrices et hivernantes,

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'exercice de la chasse des turdidés et de la bécasse des bois est suspendu sur l'ensemble du département de la Meuse à compter de la date de publicité du présent arrêté **jusqu'au 13 février 2012 inclus**.

**Article 2 :**

- Le secrétaire général de la préfecture,
- les sous-préfets de Verdun et Commercy,
- le lieutenant colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Meuse,
- le directeur départemental des territoires de la Meuse,
- les directeurs d'agences de l'Office National des Forêts,
- le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse,

et toute personne responsable de la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bar le Duc, le **31** FEV. 2012

Madame le Préfet,



Colette DESPREZ